

Bachelier en chimie

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS
 Tél : +32 (0) 65 40 41 46 Fax : +32 (0) 65 40 41 56 Mail : tech.mons@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

2B LANGUES 2			
Code	TEHI2B07HIM	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	4 C	Volume horaire	44 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Anne COSIJN (anne.cosijn@helha.be)		
Coefficient de pondération	40		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette unité d'enseignement consiste à utiliser et approfondir les notions fondamentales lexicales, grammaticales et syntaxiques et acquérir un vocabulaire suffisant afin de pouvoir s'exprimer oralement et par écrit en langue cible dans des situations concrètes de la vie quotidienne et du monde professionnel en général et propre à la section.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **Communiquer et informer**

1.4 Utiliser le vocabulaire adéquat

1.6 Utiliser une langue étrangère

Compétence 3 **S'engager dans une démarche de développement professionnel**

3.4 Travailler tant en autonomie qu'en équipe dans le respect de la structure de l'environnement professionnel

Acquis d'apprentissage visés

En fin d'UE, l'étudiant devra être capable d'appliquer les principes grammaticaux et syntaxiques vus et étudiés au cours, ou relatifs à des thèmes similaires, ainsi que d'employer le vocabulaire technique ciblé.

Cette activité d'apprentissage repose sur une méthode dynamique et interactive basée sur la participation active en classe/à distance et préparations à domicile. Une étude régulière permettra de progresser de manière efficace dans l'apprentissage de la langue. Tant à l'oral qu'à l'écrit, l'étudiant devra être capable de s'exprimer efficacement avec un nombre d'erreurs limité.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : TEHI1B14HIM

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

TEHI2B07HIMA Langues 2

44 h / 4 C

Contenu

Le cours se fonde sur l'exploitation de textes, de vidéos et d'unités provenant de divers manuels, sites internet et revues techniques relatifs à la section, ainsi que sur des révisions grammaticales. Les quatre compétences langagières (expression orale et écrite, compréhension à l'audition et à la lecture) sont travaillées.

L'entraînement à la pratique de la langue cible se fera lors d'ateliers en présentiel/distanciel basés sur une participation active et obligatoire aux activités d'apprentissage organisées.

Démarches d'apprentissage

Cours théorique avec exercices

Jeux / expressions orales

Travail en autonomie

Présentations orales

Pratique des 4 compétences langagières (expression orale et écrite, compréhension à la lecture et à l'audition)

En cas d'enseignement distanciel, le cours se déroulera via la plateforme Teams

Dispositifs d'aide à la réussite

Sites internet d'entraînement en ligne

Des activités seront prévues pour aider l'étudiant à organiser son travail et à progresser quel que soit le type d'enseignement (en présence/à distance/hybride)

Exercices que l'étudiant peut recommencer à volonté

Feedback personnalisé pour certaines activités

Ressources supplémentaires en ligne

Sources et références

Articles et vidéos provenant de sites internet

Diverses ressources mentionnées dans les supports de cours

Sites internet d'entraînement en ligne

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Documents postés sur la plateforme Connected

Notes de cours

Séquences d'apprentissage en ligne avec théorie et exercices

Articles ou vidéos à connotation scientifique

Ressources web

Plateforme Up + suite Microsoft Office 365 et Connected

Jeux de société et adaptation de jeux connus

Dictionnaire

Supports Powerpoint

4. Modalités d'évaluation

Principe

Evaluation continue REPARTIE SUR TOUTE L'ANNEE : Q1 + Q2 = 60% (dont 30% seront récupérables au Q3 sous forme d'un projet présenté oralement, les 30 autres % ne sont pas récupérables au Q3). Concernant sa note d'évaluation continue, l'étudiant sera informé de l'avancement de sa note à plusieurs moments de l'année.

Examen écrit présentiel juin 40%

Q3 Les parties en échec sont à représenter avec la même pondération excepté les 30% non récupérables (voir ci-

dessus)

Les modalités de l'examen sont les mêmes qu'en juin.
Toutes les parties de l'évaluation sont obligatoires.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière		voir principe	Evc	60	Evc	30
Période d'évaluation			Exe	40	Prj + Exe	70

Evc = Évaluation continue, Exe = Examen écrit, Prj = Projet(s)

Dispositions complémentaires

Les étudiants qui n'ont pas réussi le cours une année antérieure doivent prendre contact avec l'enseignante au plus tard début octobre pour qu'un programme personnalisé soit établi (Q1 et Q2).

La matière portera sur l'année en cours.

En cas de non-participation à une séance ou tâche obligatoire, l'étudiant doit prendre contact dans les délais imposés par le règlement des études avec l'enseignant pour qu'un motif légitime d'absence puisse éventuellement être pris en compte.

D'autres modalités d'évaluation peuvent être prévues en fonction du parcours académique de l'étudiant.

Celles-ci seront alors consignées dans un contrat didactique spécifique proposé par le responsable de l'UE, validé par la direction ou son délégué et signé par l'étudiant pour accord.

Cette unité s'adressant à un public francophone, la langue officielle est le français. La méthode pédagogique mettra néanmoins l'accent sur la langue cible qui sera employée dans le cadre du cours. La langue d'évaluation est la langue cible.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2023-2024).